

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2019.

Présents :

René CURLY – Maire

Jean François DUMONT, Jean René CURLY - Séverine SERGEANT - Edith GRILLE Adjoints

Marcel DODET, Philippe POUTHIER, Christophe GAINET, Lucie FACON **conseillers municipaux.**

Secrétaire de séance : Jean François DUMONT

Absent non excusé : Flora MAUTI.

Le maire ouvre la séance à 20h30

Aucune remarque sur le compte rendu du conseil précédent. Lecture par le maire des délibérations du conseil municipal précédent.

Etat Civil :

Décès :

- M. Gallissot Jean le 01 février 2019,
- Mme Mouquod Elisabeth le 13 février,
- Mme Allot/Tisserand Dominique le 24 mars 2019

Demande de travaux :

- Une demande de permis de construire : M. RAUSCHER Sébastien pour un local professionnel,
- Une déclaration préalable de travaux : M. PUGIN rue des Anémones, pour une fenêtre côté ouest.

Renonciation au droit de préemption de la commune :

- Maison SARRE 35 Grande rue, Maison GUICHARD rue de l'Eglise, Maison TYRODE Grande rue.

Le Maire donne lecture des délibérations du précédent conseil municipal, aucune remarque de la part des conseillers présents.

Approbation du compte administratif 2018 de la commune et des budgets annexes.

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de René CURLY – Maire délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget communal

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		344 330,46 €	127 752,27 €		127 752,27 €	344 330,46 €
Opérations de l'exercice	256 667,61 €	397 659,52 €	164 764,52 €	243 733,63 €	421 432,13 €	641 393,15 €
TOTAUX	256 667,61 €	741 989,98 €	292 516,79 €	243 733,63 €	549 184,40 €	985 723,61 €
Résultat de l'exercice		140 991,91 €		78 969,11 €		
Reste à réaliser						
Part affectée à l'investissement	127 752,27 €				127 752,27 €	
Totaux Cumulés	384 419,88 €	741 989,98 €	292 516,79 €	243 733,63 €	676 936,67 €	985 723,61 €
Résultat définitif		357 570,10 €	- 48 783,16 €		6 140,00 €	308 786,94 €
						* Résultat reporté intégrant le déficit du budget localement L'éclaircie 199 646,94 €

Budget Assainissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		5 088,00 €		43 742,33 €		48 830,33 €
Opérations de l'exercice	47 679,87 €	50 787,10 €	24 979,54 €	26 564,00 €	72 659,41 €	77 351,10 €
TOTAUX	47 679,87 €	55 885,10 €	24 979,54 €	70 306,33 €	72 659,41 €	126 191,43 €
Résultat de clôture		3 107,23 €		1 584,46 €		
Reste à réaliser						
Part affectée à l'investissement						
Totaux Cumulés	47 679,87 €	55 885,10 €	24 979,54 €	70 306,33 €	72 659,41 €	126 191,43 €
Résultat définitif		3 205,23 €		45 326,79 €		53 532,02 €

Budget CCAS

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		337,66 €			- €	337,66 €
Opérations de l'exercice	- €	- €			- €	- €
TOTAUX	- €	337,66 €			- €	337,66 €
Résultat de clôture	- €				- €	- €
Reste à réaliser					- €	- €
Totaux Cumulés	- €	337,66 €			- €	337,66 €
Résultat définitif		337,66 €			- €	337,66 €

Budget Lotissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	2 290,00 €	- €			2 290,00 €	- €
Opérations de l'exercice	6 850,00 €	- €			6 850,00 €	- €
TOTAUX	9 140,00 €	- €			9 140,00 €	- €
Résultat de clôture	- 6 850,00 €	- €			- 6 850,00 €	- €
Reste à réaliser					- €	- €
Totaux Cumulés	9 140,00 €	- €			9 140,00 €	- €
Résultats définitifs	9 140,00 €	- €			9 140,00 €	- €

Résultat qui vient en diminution du résultat global du budget communal 2018

Monsieur René CURLY quitte l'assemblée et donne pouvoir à Jean François DUMONT – 1^{er} adjoint.

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité les comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes de l'exercice 2018.

Approbation des comptes de gestion 2018 de la commune et des budgets annexes

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur CURLY – Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que les comptes de gestion de la commune et de ses budgets annexes dressés pour l'exercice 2018, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

Monsieur René CURLY quitte l'assemblée et donne pouvoir à Jean François DUMONT – 1^{er} adjoint.

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité les comptes de gestion du budget communal et des budgets annexes de l'exercice 2018.

Budget Primitif communal 2019 vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019 au global dans les conditions ci-dessous :

Taxe d'habitation	8.32%
Taxe Foncière Bâtie	15.93%
Taxe Foncière non bâtie	25.75%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Vote les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	8.32%
Taxe Foncière Bâtie	15.93%
Taxe Foncière non bâtie	25.75%

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité les taux d'imposition 2019.

Budget primitif communal 2019 Indemnités des élus :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les coefficients rapportés à l'indice 1015 pour l'année 2017.

Budget primitif communal 2019 : affectation du résultat

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur René CURLY – Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2018

Constate un excédent de fonctionnement global de **357 570.10€**

• Solde d'exécution d'investissement Excédent ou déficit d'investissement de clôture (A)	-48 783.16€
• Restes à réaliser en investissement : - Recettes (B) - Dépenses (C)	
• Besoin de financement (A+B-C)	48 783.16€

Décide, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement :	
• A l'excédent de fonctionnement reporté C/002	299 646.94€
• En recettes d'investissement C/1068	48 783.16€
	348 430.10€*

**La différence de 9 140.00€ est due à la reprise du déficit du budget lotissement qui vient diminuer l'excédent de fonctionnement global de 357 570.10€*

Vote du Budget Primitif Communal 2019

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le Budget Primitif 2019 de la commune. Celui-ci s'équilibre comme suit

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 621 886.94€
 - Recettes : 621 886.94€

- Section d'investissement
 - Dépenses : 291 043.16€
 - Recettes : 291 043.16€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif 2019 de la commune, tel que présenté ci-dessus.

Budget assainissement 2019 : affectation du résultat

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur René CURLY – Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2018

Constate un excédent de fonctionnement global de 8 205.23€

• Solde d'exécution d'investissement Excédent ou déficit d'investissement de clôture (A)	45 326.79€
• Restes à réaliser en investissement : - Recettes (B)	€
- Dépenses (C)	€
• Besoin de financement (A+B-C)	0.00€

Décide, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation de l'excédent de fonctionnement :	
• A l'excédent de fonctionnement reporté C/002	8 205.23€
• En recettes d'investissement C/001	45326.79€
	53 532.02€

Vote des budgets primitifs annexes 2019

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les budgets primitifs annexes 2019 comme suit :

Assainissement 2019 :

- Section exploitation
 - Dépenses : 48 622.96€
 - Recettes : 48 622.96€

- Section d'investissement
 - Dépenses : 73 090.79€
 - Recettes : 73 090.79€
 - Dépenses : 216 166,00€
 - Recettes : 216 166,00€

Budget lotissement Léculier 2019

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur René CURLY – Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2018

Constate un déficit de fonctionnement global de 9 140.00€.

En raison du projet de logement de type habitat social porté par Grand Dole Habitat, Monsieur le Maire propose de clôturer le budget du lotissement Léculier et de **réaffecter le déficit constaté ci-dessus au budget principal de la commune.**

Décide de clôturer le compte annexe lotissement Léculier et d'affecter le déficit de fonctionnement comme suit :

Affectation du déficit de fonctionnement au budget principal de la commune :	
<ul style="list-style-type: none">• Vient en diminution du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget communal au C/002 (RF) excédent antérieur reporté	 -9 140,00€ -9 140,00€

CCAS 2019 :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 301.66€
 - Recettes : 301.66€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité les budgets primitifs annexes 2019 assainissement et CCAS tels que présentés ci-dessus.

La note qui a été présentée lors du conseil municipal du 29 mars 2019 est à la disposition du public sur le site internet de la commune.

- **Vente de bois**

Une commission a eu lieu le 12 mars 2019.

L'affouage est en cours : pas de remontée particulière.

Bois d'œuvre : 5 arbres ont été arrachés par le vent. L'ONF propose de les rattacher à la vente en cours. Ces 5 arbres représentent environ 10m³ pour une valeur de 1 000.00€.

Les ventes de futaies 2019 auront lieu en juin ou septembre. Elles se feront dans les parcelles 7-18-25 pour les chênes - environ 15m³. L'affouage 2020 se fera sur les houppiers et petit bois dans les parcelles 10 et 25.

L'ONF propose de couper les épicéas de la parcelle 27 qui représente environ 1 hectare suite à la contamination de la parcelle voisine par le scolyte. Si nous prenons la décision d'abattre ces épicéas, des chênes seront replantés à leur place. La recette de la vente, environ 5 000.00€ sera réinvestie pour la plantation des chênes.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la vente des chênes et décide de reporter la vente des épicéas après consultation de la commission des bois.

- **Participation aux frais de scolarité pour les élèves extérieurs à la commune.**

Le conseil municipal refuse à l'unanimité de participer à ces frais.

- **Participation aux voyages scolaires pour les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.** Le montant attribué ne change pas.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

- **Participation aux frais d'hébergement dans les centres de vacances pour les enfants de la commune. 4.50€ par jour.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Personnel

Mme Célia Paris reste en poste à Villette Les Dole pour un contrat d'une durée de 20.00h. Son contrat sera complété avec 08h00 en mairie de Goux et 7h00 pour le Grand Dole.

Une modification interviendra à compter du 01 avril dans les horaires d'ouverture de la Mairie /

- Lundi : 8h30-12h 14h-17h
- Jeudi matin : 8h30-12h
- Vendredi matin : 8h30-12h
- Mardi matin consacré à la comptabilité / gestion : fermé au public

M. Corentin DEGAY, nouvel employé communal à 20.00h par semaine

Ecoles :

Le 26 mars 2019, le conseil d'école s'est réuni. Notre RPI est sauvé pour la rentrée 2019/2020. Quid de ce qui se passera à la rentrée suivante. Nous devons être vigilants et ne pas relâcher nos efforts pour préserver notre RPI.

La garderie périscolaire se porte bien avec 20 à 25 élèves le matin, une cinquantaine d'élèves pour le midi et 25 à 30 élèves pour le soir. Il n'y aura pas d'ouverture de la garderie le matin à partir de 07h00 car le nombre d'élèves est insuffisant. Les effectifs à Pâques sont de 86 élèves et pour la rentrée de septembre 83 élèves.

Les portes ouvertes auront lieu le 03 mai 2019 de 15h15 à 17h30.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 25 juin 2019.

Elections européennes :

Le scrutin aura lieu le 26 mai 2019 de 08h30 à 18h00.

Acquisition de terrains :

Il s'agit de deux parcelles cadastrées 282 et 271. Le Maire va prendre contact avec les propriétaires prochainement.

Courriers des communes forestières :

Le Maire demande au conseil l'autorisation de s'associer à la demande de l'association des communes forestières suite à la proposition de loi visant à autoriser l'encaissement des ventes de bois directement par l'ONF.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Tarifs salle polyvalente :

En raison d'une erreur relevée par un locataire, les tarifs de location avec vaisselle sont rectifiés afin d'avoir une équité sur l'ensemble des tarifs.

Entrée Nord :

Le Maire présente la dernière proposition de l'entreprise PMM. Cette proposition sera revue en commission.

Tracteur :

Nous sommes en attente de devis pour le remplacement de notre tracteur et de ses accessoires.

Copieur de l'école :

Une proposition intéressante nous est faite pour changer le copieur de l'école par du matériel neuf.

Questions diverses :

- Emploi d'été : le Maire propose d'embaucher un(e) jeune Villettois(e) pour une durée de trois semaines durant l'été. A voir avec notre employé communal qui sera chargé de l'encadrement.
- Course cycliste, elle aura lieu le 16 juin 2019. Deux Courses auront lieu (1 le matin et 1 l'après-midi) sur le même principe qu'en 2018 avec une course « cadet » en plus.
- La cérémonie du 08 mai aura lieu à 11h00.
- La commission électorale se réunira le 02 mai 2019 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22.40

Le Maire

René CURLY.



René Curly